

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 19 NOVEMBRE 2018 À 17 H 30 AU BUREAU MUNICIPAL.

Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-11-19-01 Ouverture de la séance

2018-11-19-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE toutes les personnes présentes ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est présenté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement d'un emprunt de 353 800 \$
Règlements d'emprunt numéros 408-13 et 410-13
4. Refinancement d'un emprunt de 353 800 \$
Adjudication
5. Période de questions
6. Levée de la séance

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2018-11-19-03 Refinancement d'un emprunt de 353 800 \$
Règlements d'emprunt numéros 408-13 et 410-13**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 353 800 \$ qui sera réalisé le 27 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
408-13	93 900 \$
410-13	259 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 408-13 et 410-13, la Municipalité de la paroisse de Saint Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	11 600 \$
2020	12 100 \$
2021	12 500 \$
2022	13 000 \$
2023	13 400 \$ (à payer en 2023)
2023	291 200 \$ (à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 408-13 et 410-13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-11-19-04 Refinancement d'un emprunt de 353 800 \$ Adjudication

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint Siméon a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 novembre 2018, au montant de 353 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint Siméon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 27 novembre 2018 au montant de 353 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 408-13 et 410-13. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit;

11 600 \$	3,77000 %	2019
12 100 \$	3,77000 %	2020
12 500 \$	3,77000 %	2021
13 000 \$	3,77000 %	2022
304 600 \$	3,77000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,77000 %

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-11-19-05 Période de questions

Aucune question.

2018-11-19-06 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Dial Lepage propose la levée de la séance.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale